

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2720

30 octobre 2013

### SOMMAIRE

Adriansky S.A. ....	130559	ESP2 S.A. ....	130546
Bain Capital SHIP S.à r.l. ....	130538	Euro Dynamics S.à r.l. ....	130548
BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l. .	130542	European Robot S.à r.l. ....	130546
BRE/Triangle Shareholder S.à r.l. ....	130514	Euro-Physics S.A. ....	130549
Buyse & Partners Investment Fund ....	130545	Eurothea S.A. ....	130546
BV Acquisitions IX Parent S.à r.l. ....	130545	Fidelity International Real Estate Fund Company 7 ....	130550
BV Acquisitions IX S.à r.l. ....	130545	Fidelity International Real Estate Fund Company 8 ....	130551
BV Acquisitions S.à r.l. ....	130544	Finefra S.A. ....	130546
BV Acquisitions X Parent S.à r.l. ....	130544	Fis Sàrl ....	130550
BV Acquisitions X S.à r.l. ....	130544	Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS ..	130550
Caret OFNR S.à r.l. ....	130548	Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l. .....	130550
Caret Saarbrücken S.à r.l. ....	130550	Isolde GP Acquisition S.C.A. ....	130514
Cashcloud AG ....	130543	Klover SPF, S.A. ....	130558
Castelux S.A. ....	130549	O&D Productions S.à r.l. ....	130559
CC Développement S.à r.l. ....	130549	Sainclair Invest S.A. ....	130553
CDC Immo Mett S.A. ....	130548	SC Group International ....	130552
CEB Pantanal S.à r.l. ....	130548	SDL Investments I S.à r.l. ....	130552
CEB Unialco S.à r.l. ....	130547	Serin Holding S.A. ....	130553
Centrum Development and Investments S.à r.l. ....	130544	Settlebaum S.à r.l. ....	130553
CERE II F Co-invest S.à r.l. ....	130547	SIACI & PARTNERS Luxembourg ....	130552
CEREP III Finland S.à r.l. ....	130547	Side-Lane S.à r.l. ....	130551
Chesapeake Holdings S.à r.l. ....	130542	Sidercoat Intl S.à r.l. ....	130551
CMI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	130548	Simatrade S.A. ....	130551
Cosman S.A. ....	130549	Simatrade S.A. ....	130551
C V Ultra S.A. ....	130543	Sobimo S.à r.l. ....	130552
C V Ultra S.A. ....	130543	Société Commerciale Industrielle et Tech- nique (S.C.I.T.) S.A. ....	130553
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	130560	Telio S.A. ....	130552
Distrikey Sàrl ....	130547	X5 Capital S.à r.l. ....	130539
Dito S.à r.l. ....	130549		
Educos Vision Services Sàrl ....	130549		
EQA-Fi ....	130549		
Equiconsult S. à r.l. ....	130547		

**BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.797.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130536/9.

(130159137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Isolde GP Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 176.938.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Isolde GP Acquisition S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.938, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 12<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1484 of June 21<sup>st</sup>, 2013.

The meeting was presided over by Maître Maryline ESTEVES, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Maître Elsa IDIR, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed "ne varietur" will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below (all these items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

(1) To reduce the nominal value of each share in the company from one Euro (EUR 1.-) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share without any payment to the shareholders so that the share capital of the Company is divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares themselves divided into one hundred (100) management shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares, of a nominal value of one Euro cent each (EUR 0.01).

(2) To restructure the issued share capital of the Company by creating, besides the management shares, (i) eight (8) different classes of limited shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G and H limited shares, and (ii) one class of preference shares and determining the rights and obligations thereof and to accordingly amend the relevant articles of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

(i) Amendment of article 5 of the Articles as set forth under item (6) below;

(ii) Insertion of a new article 5bis in the Articles which shall read as follows:

" **Art. 5bis. The Preference Shares.** Each Preference Share in issue in the Company shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preference Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preference Adjusted Value of such Preference Share for the relevant year (starting on the relevant date of issue) (the "Preference Distribution Rights"). The Preference Distribution Rights not declared on the last day of an Accrual Period shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preference Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 360 days. In the event of a redemption of Preference Shares, each such share is to be redeemed for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Rights related thereto and its Preference Subscription Price."

(iii) Amendment of article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. Increase, Reduction of Capital.**

6-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares and Preference Shares including by the cancellation of one or more entire

classes of Limited Shares through the redemption and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). The preferential subscription rights shall not apply to shares which have different rights to participate in distributions or in the assets in the event of liquidation.

6-2. Each class of Limited Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (subject to a maximum amount equal to the Total Redemption Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 6:

- the period for Class A Shares is the period starting on 12 August 2013 and ending on 31 December 2023 (the "Class A Period");

- the period for Class B Shares is the period starting on 1 January 2024 and ending on 31 December 2024 (the "Class B Period");

- the period for Class C Shares is the period starting on 1 January 2025 and ending on 31 December 2025 (the "Class C Period");

- the period for Class D Shares is the period starting on 1 January 2026 and ending on 31 December 2026 (the "Class D Period");

- the period for Class E Shares is the period starting on 1 January 2027 and ending on 31 December 2027 (the "Class E Period");

- the period for Class F Shares is the period starting on 1 January 2028 and ending on 31 December 2028 (the "Class F Period");

- the period for Class G Shares is the period starting on 1 January 2029 and ending on 31 December 2029 (the "Class G Period");

- the period for Class H Shares is the period starting on 1 January 2030 and ending on 31 December 2030 (the "Class H Period").

6-3. In the event a class of Limited Shares has been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the following Class Period shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of shares and shall end on the last day of such Class Period as provided for in article 6-2. For example, if the Class G Shares have been redeemed and cancelled on 1 May 2029, the Class H Period shall start on 2 May 2029 and end on 31 December 2030.

6-4. In the event a class of Limited Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the relevant Class Period shall be extended until such class of Limited Shares has been repurchased and cancelled, and the following Class Period shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of Limited Shares and shall end on the last day of the calendar year in which the redemption and cancellation of the prior class of Limited Shares has taken place. Any redemptions and cancellations of Limited Shares shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously redeemed and cancelled).

6-5. In the case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Limited Shares, the holders of such class of Limited Shares shall receive, for each of their Limited Shares held in such class, the redemption price per Limited Share (the "Redemption Price per Limited Share"). The Redemption Price per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Redemption Price by the number of Limited Shares in issue in the class(es) of Limited Shares to be redeemed and cancelled.

The Total Redemption Price shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Price for each of the classes A,B,C,D,E,F,G and H shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the redemption and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Redemption Price shall never be higher than such Available Amount. The shareholders may decide, upon proposal of the Manager to include or exclude the freely distributable share premium in whole or in part in the Available Amount.

The Company may redeem its Limited Shares and Preference Shares subject to the conditions provided for by law."

(iv) Amendment of the last paragraph of article 7 of the Articles which shall read as follows:

"Each Limited Share, Preference Share or Management Share gives one voting right in meetings of shareholders either annual or extraordinary."

(v) Amendment of article 21 of the Articles which shall read as follows:

**" Art. 21. Distributions.**

21.1 Out of the annual net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Preference Shares shall be entitled to receive their Preferential Distribution Rights calculated in accordance with article 5bis, then

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of ninety-eight point twenty-five per cent (98.25%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses),

provided that once a class of Limited Shares has been redeemed and cancelled, the cumulative dividend set out above for the next following class shall be increased by ninety-eight point twenty-five (98.25) percentage points.

The shareholders shall allocate the remainder of any dividend to one or several outstanding class(es) of Limited Shares and to the Management Shares subject to compliance with the principle of equal treatment of shareholders.

21.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law of 1915 and in accordance with the applicable provisions of the said law."

(vi) Amendment of article 22 of the Articles by the amendment of its paragraph 3 which shall read as follows:

"Article 21 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds."

(vii) Addition of a new article 25 to the Articles which shall read as follows:

**" Art. 25. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including current year and carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included current year and carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation and (iii) the profit entitlement accrued but not yet paid and accumulated on the Limited Shares, save for the profit entitlement of the class of Limited Shares to be redeemed, and the Preference Shares in accordance with article 21, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including current year and carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L= losses (including current year and carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation;

LD= the profit entitlement accrued but not yet paid and accumulated on the Limited Shares and Preference Shares in accordance with article 21, each time in reference to the relevant Period as relevant, provided that the shareholders may decide, upon proposal of the manager or the board of managers as the case may be, to include or exclude the freely distributable share premium in whole or in part in the Available Amount.

For the avoidance of doubt, the Available Amount shall be capped to an amount equal to the freely transferable liquidities or assets of the Company; any surplus between the Available Amount and the amount of such freely transferable liquidities or assets shall be carried forward (and shall be taken into account for the calculation on the Available Amount attributable to the following class of share which may be redeemed and cancelled).

Accrual Period	Means, as regards the initial Accrual Period, the period starting from the Entitlement Date and ending on the following 31 December (inclusive) and, as regards the subsequent Accrual Periods, the period corresponding to the full accounting year of the Company.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period and Class H Period.
Entitlement Date	Means the date of issue of the relevant Preference Share.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.
Preference Adjusted Value	Means for each Preference Share, its Preference Subscription Price increased on the last day of each Accrual Period of a Preference Share by the amount of the cumulative distribution rights of such Preference Share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid.
Preference Rate	Means 10.08% per annum.
Preference Subscription Price	Means the subscription price of the relevant Preference Shares at the time of subscription.

(3) To reclassify all existing three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares in the Company into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A limited shares;

(4) To create an authorised share capital of the Company of additional five hundred eighty-seven million two hundred twenty-four thousand two hundred eighty-one Euro and eighty-one cents (EUR 587.224.281.81) consisting of additional fifty-eight billion seven hundred twenty-two million four hundred twenty-eight thousand one hundred eighty-one (58,722,428,181) limited shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and acknowledgement and approval of the report by the board of managers of Isolde GP S.a r.l., the sole manager and unlimited shareholders of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which such shares of whichever class of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders;

(5) To increase the issued share capital of the Company by an amount of five million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred eighteen Euro and ninety seven cents (EUR 5,787,918.97) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of five million eight hundred eighteen thousand nine hundred eighteen Euro and ninety seven cents (EUR 5,818,918.97) by the issuance of a total of five hundred seventy-eight million seven hundred ninety-one thousand eight hundred ninety seven (578,791,897) new limited shares divided into (i) four hundred ninety-seven million seventy-nine thousand four hundred forty-one (497,079,441) class A limited shares, (ii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class B limited shares, (iii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class C limited shares, (iv) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class D limited shares, (v) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class E limited shares, (vi) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class F limited shares, (vii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class G limited shares and (viii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class H limited shares (together, the "New Shares") each

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for a total subscription price of seventy-eight million five hundred ten thousand two hundred sixty-three Euro and sixteen cents (EUR 78,510,263.16); allocation of the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

(6) Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of five million eight hundred eighteen thousand nine hundred eighteen Euro and ninety seven cents (EUR 5,818,918.97) divided into:

(i) five hundred eighty-one million eight hundred ninety-one thousand seven hundred ninety seven (581,891,797) limited shares (the "Limited Shares"), themselves divided into divided into (a) five hundred million one hundred seventy-nine thousand three hundred forty one (500,179,341) class A limited shares (the "Class A Shares"), (b) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class B limited shares (the "Class B Shares"), (c) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class C limited shares (the "Class C Shares"), (d) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class D limited shares (the "Class D Shares"), (e) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class E limited shares (the "Class E Shares"), (f) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class F limited shares (the "Class F Shares"), (g) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class G limited shares (the "Class G Shares") and (h) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class H limited shares (the "Class H Shares"),

(ii) zero (0) preference shares (the "Preference Shares") and

(iii) one hundred (100) management shares (the "Management Shares"),

of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The authorised share capital of the Company is set at an additional five hundred eighty-seven million two hundred twenty-four thousand two hundred eighty-one Euros and eighty-one cents (EUR 587,224,281.81) consisting of additional fifty-eight billion seven hundred twenty-two million four hundred twenty-eight thousand one hundred eighty-one (58,722,428,181) Limited Shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (collectively, the "Authorised Shares"). The authorisation to issue Authorised Shares of whichever class out of the authorized un-issued share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 12 August 2013 in the Memorial.

The issue of the Authorised Shares shall be reserved for the conversion of any preferred equity certificates if any have been issued by the Company.

The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Authorised Shares of whichever class within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The shareholders authorise the Manager to waive, suppress or limit any preferential subscription rights they have under law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Authorised Shares out of the authorised un-issued share capital.

The Management Shares shall be held by Isolde GP S.à.r.l. being the unlimited liability shareholder (the "Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The Limited Shares, the Preference Shares and the Management Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

The share premium (if any) paid for the subscription of the Limited Shares shall only be distributable to the Limited Shares."

The foregoing having been approved, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") took the following unanimous decision:

*Sole resolution*

The Meeting resolved to reduce the nominal value of each share in the Company from (EUR 1.-) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share without any payment to the shareholders so that the share capital of the Company is divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares themselves divided into one hundred (100) management shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares, of a nominal value of one Euro cent each (EUR 0.01). As a consequence, the Meeting resolved to replace any reference in the Articles to the "Management Share" with "Management Shares", where relevant.

The Meeting resolved to create, besides the management shares, (i) eight (8) different classes of limited shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G and H limited shares, and (ii) one class of preference shares and determining the rights and obligations thereof and to accordingly amend the relevant articles of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

(i) Amendment of article 5 of the Articles as set forth below;

(ii) The Meeting resolved to insert a new article 5bis to the Articles which shall read as follows:



" **Art. 5bis. The Preference Shares.** Each Preference Share in issue in the Company shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preference Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preference Adjusted Value of such Preference Share for the relevant year (starting on the relevant date of issue) (the "Preference Distribution Rights"). The Preference Distribution Rights not declared on the last day of an Accrual Period shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preference Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 360 days. In the event of a redemption of Preference Shares, each such share is to be redeemed for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Rights related thereto and its Preference Subscription Price."

(iii) The Meeting resolved to amend article 6 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6. Increase, Reduction of Capital.**

6-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares and Preference Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the redemption and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). The preferential subscription rights shall not apply to shares which have different rights to participate in distributions or in the assets in the event of liquidation.

6-2. Each class of Limited Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (subject to a maximum amount equal to the Total Redemption Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 6:

- the period for Class A Shares is the period starting on 12 August 2013 and ending on 31 December 2023 (the "Class A Period");

- the period for Class B Shares is the period starting on 1 January 2024 and ending on 31 December 2024 (the "Class B Period");

- the period for Class C Shares is the period starting on 1 January 2025 and ending on 31 December 2025 (the "Class C Period");

- the period for Class D Shares is the period starting on 1 January 2026 and ending on 31 December 2026 (the "Class D Period");

- the period for Class E Shares is the period starting on 1 January 2027 and ending on 31 December 2027 (the "Class E Period");

- the period for Class F Shares is the period starting on 1 January 2028 and ending on 31 December 2028 (the "Class F Period");

- the period for Class G Shares is the period starting on 1 January 2029 and ending on 31 December 2029 (the "Class G Period");

- the period for Class H Shares is the period starting on 1 January 2030 and ending on 31 December 2030 (the "Class H Period").

6-3. In the event a class of Limited Shares has been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the following Class Period shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of shares and shall end on the last day of such Class Period as provided for in article 6-2. For example, if the Class G Shares have been redeemed and cancelled on 1 May 2029, the Class H Period shall start on 2 May 2029 and end on 31 December 2030.

6-4. In the event a class of Limited Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the relevant Class Period shall be extended until such class of Limited Shares has been repurchased and cancelled, and the following Class Period shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of Limited Shares and shall end on the last day of the calendar year in which the redemption and cancellation of the prior class of Limited Shares has taken place. Any redemptions and cancellations of Limited Shares shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously redeemed and cancelled).

6-5. In the case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Limited Shares, the holders of such class of Limited Shares shall receive, for each of their Limited Shares held in such class, the redemption price per Limited Share (the "Redemption Price per Limited Share"). The Redemption Price per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Redemption Price by the number of Limited Shares in issue in the class(es) of Limited Shares to be redeemed and cancelled.

The Total Redemption Price shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Price for each of the classes A,B,C,D,E,F,G and H shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the redemption and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Redemption Price shall never be higher than such Available Amount. The shareholders may decide, upon proposal of the Manager to include or exclude the freely distributable share premium in whole or in part in the Available Amount.

The Company may redeem its Limited Shares and Preference Shares subject to the conditions provided for by law."

(iv) The Meeting resolved to amend the last paragraph of article 7 of the Articles so as to read as follows:

"Each Limited Share, Preference Share or Management Share gives one voting right in meetings of shareholders either annual or extraordinary."

(v) The Meeting resolved to amend article 21 of the Articles so as to read as follows:

**" Art. 21. Distributions.**

21.1 Out of the annual net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Preference Shares shall be entitled to receive their Preferential Distribution Rights calculated in accordance with article 5bis, then

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of ninety-eight point twenty-five per cent (98.25%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses), then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the annual net profit of the Company (after deduction of any carried forward losses),

provided that once a class of Limited Shares has been redeemed and cancelled, the cumulative dividend set out above for the next following class shall be increased by ninety-eight point twenty-five (98.25) percentage points.

The shareholders shall allocate the remainder of any dividend to one or several outstanding class(es) of Limited Shares and to the Management Shares subject to compliance with the principle of equal treatment of shareholders.

21.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law of 1915 and in accordance with the applicable provisions of the said law."

(vi) The Meeting resolved to amend article 22 of the Articles by the amendment of its paragraph 3 so as to read as follows:

"Article 21 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds."

(vii) The Meeting resolved to add a new article 25 to the Articles so as to read as follows:

**" Art. 25. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including current year and carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and



other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including current year and carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation and (iii) the profit entitlement accrued but not yet paid and accumulated on the Limited Shares, save for the profit entitlement of the class of Limited Shares to be redeemed, and the Preference Shares in accordance with article 21, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including current year and carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L= losses (including current year and carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation;

LD= the profit entitlement accrued but not yet paid and accumulated on the Limited Shares and Preference Shares in accordance with article 21, each time in reference to the relevant Period as relevant, provided that the shareholders may decide, upon proposal of the manager or the board of managers as the case may be, to include or exclude the freely distributable share premium in whole or in part in the Available Amount.

For the avoidance of doubt, the Available Amount shall be capped to an amount equal to the freely transferable liquidities or assets of the Company; any surplus between the Available Amount and the amount of such freely transferable liquidities or assets shall be carried forward (and shall be taken into account for the calculation on the Available Amount attributable to the following class of share which may be redeemed and cancelled).

Accrual Period	Means, as regards the initial Accrual Period, the period starting from the Entitlement Date and ending on the following 31 December (inclusive) and, as regards the subsequent Accrual Periods, the period corresponding to the full accounting year of the Company.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period and Class H Period.
Entitlement Date	Means the date of issue of the relevant Preference Share.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.
Preference Adjusted Value	Means for each Preference Share, its Preference Subscription Price increased on the last day of each Accrual Period of a Preference Share by the amount of the cumulative distribution rights of such Preference Share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid.
Preference Rate	Means 10.08% per annum.
Preference Subscription Price	Means the subscription price of the relevant Preference Shares at the time of subscription.

The Meeting further resolved to reclassify all existing three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares in the Company into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A limited shares.

The Meeting resolved to create an authorised share capital of the Company of additional five hundred eighty-seven million two hundred twenty-four thousand two hundred eighty-one Euros and eighty-one cents (EUR 587.224.281.81) consisting of additional fifty-eight billion seven hundred twenty-two million four hundred twenty-eight thousand one hundred eighty-one (58,722,428,181) limited shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01)

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, a report by the board of managers of Isolde GP S.a r.l., the sole manager and unlimited shareholders of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price if any at which the Authorised

Shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders, is acknowledged and approved. The Meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The Meeting resolved to increase the issued the share capital of the Company by an amount of five million seven hundred eighty-seven thousand nine hundred eighteen Euro and ninety seven cents (EUR 5,787,918.97) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of five million eight hundred eighteen thousand nine hundred eighteen Euro and ninety seven cents (EUR 5,818,918.97) by the issuance of a total of five hundred seventy-eight million seven hundred ninety-one thousand eight hundred ninety seven (578,791,897) new limited shares divided into (i) four hundred ninety-seven million seventy-nine thousand four hundred forty one (497,079,441) class A limited shares, (ii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class B limited shares, (iii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class C limited shares, (iv) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class D limited shares, (v) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class E limited shares, (vi) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class F limited shares, (vii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class G limited shares and (viii) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class H limited shares (together, the "New Shares") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), together with a total issue premium of an amount of seventy-two million seven hundred twenty-two thousand three hundred forty-four Euro and nineteen cents (EUR 72,722,344.19).

The Meeting resolved to suppress the preferential subscription rights of Isolde GP S.a r.l. in relation to the New Shares and it noted that Isolde GP S.a r.l. had waived its pre-emptive subscription rights with respect to such issue of New Shares.

Thereupon the New Shares have been subscribed for a total subscription price of seventy-eight million five hundred ten thousand two hundred sixty-three Euro and sixteen cents (EUR 78,510,263.16) and have been fully paid up in cash by the following subscribers (the "Subscribers") in the proportions set forth in the table below pursuant to proxies and subscription forms which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber (1)	Subscription of class A shares (2)	Subscription price (€) (3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	190,973,704	26,027,602.31
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	31,034,227	4,199,799.54
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	11,613,435	1,571,622.86
BC European Capital IX Limited . . . . .	8,494,253	1,149,509.55
Salto LP . . . . .	6,690,006	905,345.15
Total . . . . .	497,079,441	67,452,275.73
Name of subscriber (1)	Subscription of class B shares (2)	Subscription price (€) (3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	724,278	98,015.14

BC European Capital IX-11 LP	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited	198,239	26,827.31
Salto LP	156,132	21,128.99
<b>Total</b>	<b>11,673,208</b>	<b>1,579,712.49</b>
Name of subscriber	Subscription of class C shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited	198,239	26,827.31
Salto LP	156,132	21,128.99
<b>Total</b>	<b>11,673,208</b>	<b>1,579,712.49</b>
Name of subscriber	Subscription of class D shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited	198,239	26,827.31
Salto LP	156,132	21,128.99
<b>Total</b>	<b>11,673,208</b>	<b>1,579,712.49</b>
Name of subscriber	Subscription of class E shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP	271,035	36,678.62

BC European Capital IX Limited . . . . .	198,239	26,827.31
Salto LP . . . . .	156,132	21,128.99
Total . . . . .	11,673,208	1,579,712.49
Name of subscriber	Subscription of class F shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited . . . . .	198,239	26,827.31
Salto LP . . . . .	156,132	21,128.99
Total . . . . .	11,673,208	1,579,712.49
Name of subscriber	Subscription of class G shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited . . . . .	198,239	26,827.31
Salto LP . . . . .	156,132	21,128.99
Total . . . . .	11,673,208	1,579,712.49
Name of subscriber	Subscription of class H shares	Subscription price (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	4,529,300	612,941.31
BC European Capital IX-2 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-3 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-4 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-5 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-6 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-7 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-8 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-9 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-10 LP . . . . .	724,278	98,015.14
BC European Capital IX-11 LP . . . . .	271,035	36,678.62
BC European Capital IX Limited . . . . .	198,239	26,827.31

Salto LP .....	156,132	21,128.99
Total .....	11,673,208	1,579,712.49

Evidence of the payment in cash of the subscription price of the New Shares by the Subscribers has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the nominal value of the New Shares to the capital account of the Company and the balance, being seventy-two million seven hundred twenty-two thousand three hundred forty-four Euro and nineteen cents (EUR 72,722,344.19) to the share premium account of the Company.

The Meeting further resolved to amend article 5 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of five million eight hundred eighteen thousand nine hundred eighteen Euro and ninety-seven cents (EUR 5,818,918.97) divided into:

(iv) five hundred eighty-one million eight hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-seven (581,891,797) limited shares (the "Limited Shares"), themselves divided into divided into (a) five hundred million one hundred seventy-nine thousand three hundred forty-one (500,179,341) class A limited shares (the "Class A Shares"), (b) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class B limited shares (the "Class B Shares"), (c) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class C limited shares (the "Class C Shares"), (d) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class D limited shares (the "Class D Shares"), (e) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class E limited shares (the "Class E Shares"), (f) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class F limited shares (the "Class F Shares"), (g) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class G limited shares (the "Class G Shares") and (h) eleven million six hundred seventy-three thousand two hundred and eight (11,673,208) class H limited shares (the "Class H Shares"),

(v) zero (0) preference shares (the "Preference Shares") and

(vi) one hundred (100) management shares (the "Management Shares"),  
of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The authorised share capital of the Company is set at an additional five hundred eighty-seven million two hundred twenty-four thousand two hundred eighty-one Euros and eighty-one cents (EUR 587,224,281.81) consisting of additional fifty-eight billion seven hundred twenty-two million four hundred twenty-eight thousand one hundred eighty-one (58,722,428,181) Limited Shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (collectively, the "Authorised Shares"). The authorisation to issue Authorised Shares of whichever class out of the authorized un-issued share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 12 August 2013 in the Mémorial.

The issue of the Authorised Shares shall be reserved for the conversion of any preferred equity certificates if any have been issued by the Company.

The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Authorised Shares of whichever class within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The shareholders authorise the Manager to waive, suppress or limit any preferential subscription rights they have under law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Authorised Shares out of the authorised un-issued share capital.

The Management Shares shall be held by Isolde GP S.à.r.l. being the unlimited liability shareholder (the "Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The Limited Shares, the Preference Shares and the Management Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

The share premium (if any) paid for the subscription of the Limited Shares shall only be distributable to the Limited Shares."

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Isolde GP Acquisition S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176.938, constituée le 12 avril 2013 suivant acte reçu de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1484 du 21 juin 2013.

L'assemblée a été présidée par Maître Maryline ESTEVES, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Maître Elsa IDIR, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, permettant ainsi à la présente assemblée d'être régulièrement constituée et de pouvoir statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous (tous ces points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une résolution unique):

(1) Réduction de la valeur nominale de chaque action de la société afin de la porter de son montant actuel d'un euro (1,- EUR) par action à un centime d'euro (0,01 EUR) par action sans aucun versement aux actionnaires, de sorte que le capital social de la Société est divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions elles-mêmes divisées en cent (100) actions de commandité et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

(2) Restructuration du capital social émis de la Société en créant, en plus des actions de commandité, (i) huit (8) classes différentes d'actions de commanditaire, à savoir les actions de commanditaire des classes A, B, C, D, E, F, G et H, et (ii) une classe d'actions de préférence, et en fixant les droits et obligations de celles-ci et modification en conséquence des articles concernés des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

(i) Modification de l'article 5 des Statuts tel qu'énoncé au point (6) ci-dessous;

(ii) Insertion d'un nouvel article 5bis dans les Statuts, dont la teneur est la suivante:

" **Art. 5bis. Actions de Préférence.** Chaque Action de Préférence émise dans la Société donne à son porteur un droit préférentiel de distribution récupérable annuel égal au Taux Préférentiel (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée de Préférence de cette Action de Préférence pour l'exercice concerné (à compter de la date d'émission concernée) (les «Droits Préférentiels de Distribution»). Les Droits Préférentiels de Distribution non déclarés le dernier jour d'une Période d'Augmentation s'accumuleront (mais ne seront, afin d'éviter tout doute, pas exigibles avant d'avoir été dûment déclarés). Le Droit Préférentiel de Distribution court de jour en jour (sous réserve de ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 360 jours. En cas de rachat d'Actions de Préférence, chacune de ces actions sera rachetée pour un montant égal à tout Droit Préférentiel de Distribution accumulé (et impayé) y afférent et à son Prix Préférentiel de Souscription.»

(iii) Modification de l'article 6 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6. Augmentation, Réduction de capital.**

6-1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Préférence, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans cette/ces classe(s). Les droits préférentiels de souscription ne s'appliqueront pas aux actions assorties de droits différents de participation dans les distributions ou dans les avoirs en cas de liquidation.

6-2. Chaque classe d'Actions de Commanditaire donne aux détenteurs de celles-ci droit, au prorata de leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible (jusqu'à concurrence d'un montant maximal égal au Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe se rapporte en vertu du présent article 6:

- la période des Actions de Classe A est celle qui commence le 12 août 2013 et se termine le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe A»);

- la période des Actions de Classe B est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe B»);



- la période des Actions de Classe C est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2025 (la «Période de Classe C»);
- la période des Actions de Classe D est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se termine le 31 décembre 2026 (la «Période de Classe D»);
- la période des Actions de Classe E est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2027 (la «Période de Classe E»);
- la période des Actions de Classe F est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2028 (la «Période de Classe F»);
- la période des Actions de Classe G est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2029 (la «Période de Classe G»);
- la période des Actions de Classe H est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2030 (la «Période de Classe H»).

6-3. Si une classe d'Actions de Commanditaire a été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, la Période de Classe suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe d'actions et se terminera le dernier jour de cette Période de Classe, tel que prévu à l'article 6-2. À titre d'exemple, si les Actions de Classe G ont été rachetées et annulées le 1<sup>er</sup> mai 2029, la Période de Classe H commencera le 2 mai 2029 et se terminera le 31 décembre 2030.

6-4. Si une classe d'Actions de Commanditaire n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, la Période de Classe concernée sera prolongée jusqu'au rachat et annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire, et la Période de Classe suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire et se terminera le dernier jour de l'année civile dans laquelle le rachat et l'annulation de la classe précédente d'Actions de Commanditaire ont eu lieu. Les rachats et annulations d'Actions de Commanditaire se présenteront dans l'ordre de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

6-5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions de Commanditaire, les porteurs de cette classe d'Actions de Commanditaire recevront, pour chacune des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans cette classe, le prix de rachat par Action de Commanditaire (le «Prix de Rachat par Action de Commanditaire»). Le Prix de Rachat par Action de Commanditaire sera calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre d'Actions de Commanditaire émises dans la/les classe(s) d'Actions de Commanditaire devant être rachetées et annulées.

Le Prix Total de Rachat sera un montant fixé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A,B,C,D,E,F,G et H sera le Montant Disponible de la/des classe(s) concernée(s) au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) concernée(s) en rapport avec la Période de Classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts, étant toutefois entendu que le Prix Total de Rachat ne sera jamais supérieur à ce Montant Disponible. Les actionnaires peuvent décider, sur proposition du Gérant, d'inclure ou d'exclure la prime d'émission librement distribuable en tout ou en partie dans le Montant Disponible.

La Société peut racheter ses Actions de Commanditaire et Actions de Préférence sous réserve des conditions prévues par la loi.»

(iv) Modification du dernier paragraphe de l'article 7 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Chaque Action de Commanditaire, Action de Préférence ou Action de Commandité donne le droit à un vote aux assemblées des actionnaires tant annuelles qu'extraordinaires.»

(v) Modification de l'article 21 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

#### " Art. 21. Distributions.

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Gérant faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

21.2 La distribution des fonds et la fixation du montant de cette distribution seront décidées par les actionnaires conformément aux dispositions suivantes:

- les porteurs d'Actions de Préférence auront le droit de recevoir leurs Droits Préférentiels de Distribution calculés conformément à l'article 5bis, ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-cinq pour cent (98,25%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe C auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe E auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe F auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe G auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe H auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée),

étant entendu que lorsqu'une classe d'Actions de Commanditaire aura été rachetée et annulée, le dividende cumulatif énoncé ci-dessus pour la classe suivante sera augmenté de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-cinq (98,25) points de pourcentage.

Les actionnaires affecteront le solde de tout dividende à une ou plusieurs classe(s) émise(s) d'Actions de Commanditaire et aux Actions de Commandité, à condition que soit respecté le principe d'égalité de traitement des actionnaires.

21.3 Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être réalisées et les actions, rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.»

(vi) Modification de l'article 22 des Statuts en modifiant le troisième paragraphe dudit article afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'article 21 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des produits de la liquidation.»

(vii) Insertion d'un nouvel article 25 dans les Statuts, dont la teneur est la suivante:

**" Art. 25. Définitions.**

Montant Disponible

Société (y compris les bénéfices reportés et ceux de l'exercice en cours) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables, et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les classe(s) d'actions à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées et celles de l'exercice en cours), (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations légales ou statutaires et (iii) la participation bénéficiaire accumulée mais non encore payée et accumulée sur les Actions de Commanditaire, à l'exception de la participation bénéficiaire sur les classes d'Actions de Commanditaire devant être rachetées, et les Actions de Préférence conformément à l'article 21, à chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés en rapport avec la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + LR + LD)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés et ceux de l'exercice en cours)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

	RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les classe(s) d'actions à annuler
	Pe = pertes (y compris les pertes reportées et celles de l'exercice en cours)
	LR = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations légales ou statutaires;
	LD = la participation bénéficiaire accumulée mais pas encore payée et accumulée sur les Actions de Commanditaire et les Actions de Préférence conformément à l'article 21,
	Chaque fois en référence à la Période concernée, le cas échéant, étant entendu que les actionnaires peuvent décider, sur proposition du gérant ou du conseil de gérance, le cas échéant, d'inclure ou d'exclure la prime d'émission librement distribuable en tout ou partie dans le Montant Disponible.
	Afin d'éviter tout doute, le Montant Disponible sera plafonné à un montant égal aux liquidités ou avoirs librement transférables de la Société; tout surplus entre le Montant Disponible et le montant de ces liquidités ou avoirs librement transférables sera reporté (et sera pris en compte pour le calcul du Montant Disponible attribuable à la classe suivante d'actions qui peuvent être rachetées et annulées).
Période d'Accumulation	Signifie, concernant la Période d'Accumulation initiale, la période commençant à partir de la Date de Participation et se terminant le 31 décembre suivant (inclus) et, concernant les Périodes d'Accumulation ultérieures, la période correspondant à l'exercice comptable complet de la Société.
Période de Classe	Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G et la Période de Classe H.
Date de Participation	Signifie la date d'émission de l'Action de Préférence concernée.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée, étant entendu que cette date ne peut intervenir plus tard que le dernier jour du troisième mois après la clôture du premier exercice suivant la date de commencement de la période concernée.
Valeur Ajustée de Préférence	Signifie pour chaque Action de Préférence, son Prix Préférentiel de Souscription augmenté le dernier jour de chaque Période d'Augmentation d'une Action de Préférence du montant des droits de distribution récupérables de cette Action de Préférence concernant les exercices précédents qui se sont accumulés mais n'ont pas été déclarés et/ou payés.
Taux de Préférence	Signifie 10,08% par année.
Prix Préférentiel de Souscription	Signifie le prix de souscription des Actions de Préférence concernées au moment de la souscription.

(3) Reclassification de la totalité des trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire existantes de la Société en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire de classe A;

(4) Création d'un capital social autorisé de la Société de cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-un centimes (587.224.281,81 EUR) supplémentaires, composé de cinquante-huit milliards sept cent vingt-deux millions quatre cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-une (58.722.428,181) actions de commanditaire supplémentaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et reconnaissance et approbation du rapport du conseil de gérance d'Isolde GP S.à r.l., du gérant unique et des associés commandités de la Société, établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (tel que modifiée), sur le prix, le cas échéant, auquel ces actions de quelque classe que ce soit de la Société peuvent être émises si elle sont émises en échange d'une contrepartie en numéraire, dans la mesure où ces émissions sont réalisées sans réserver de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants;

(5) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.787.918,97 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cinq millions huit cent dix-huit mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.818.918,97 EUR) par l'émission d'un total de cinq cent soixante-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (578.791.897) nouvelles actions de commanditaire divisées en (i) quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante et une (497.079.441) actions de commanditaire de classe A, (ii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe B, (iii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe C, (iv) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de

classe D, (v) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe E, (vi) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe F, (vii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe G et (viii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe H (ensemble, les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de soixante-dix-huit millions cinq cent dix mille deux cent soixante-trois euros et seize centimes (78.510.263,16 EUR); affectation de la valeur nominale des Nouvelles Actions au compte de capital de la Société et du solde, au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

(6) Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de cinq millions huit cent dix-huit mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.818.918,97 EUR) divisé en:

(i) cinq cent quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (581.891.797) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire»), elles-mêmes divisées en (a) cinq cents millions cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante et une (500.179.341) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), (b) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), (c) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), (d) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), (e) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), (f) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), (g) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G») et (h) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»),

(ii) zéro (0) action de préférence (les «Actions de Préférence») et

(iii) cent (100) actions de commandité (les «Actions de Commandité»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-un centimes (587.224.281,81 EUR) supplémentaires, composé de cinquante-huit milliards sept cent vingt-deux millions quatre cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-une (58.722.428.181) Actions de Commanditaire supplémentaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (collectivement, les «Actions Autorisées»). L'autorisation d'émettre des Actions Autorisées de quelque classe que ce soit issues du capital social autorisé mais non émis sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 août 2013.

L'émission des Actions Autorisées sera réservée pour la conversion de tout preferred equity certificate, si certains ont été émis par la Société.

Le Gérant, ou tout délégué dûment nommé par le Gérant, peut de temps à autre émettre des Actions Autorisées de quelque classe que ce soit dans les limites du capital social autorisé mais non émis en échange d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, pouvant être fixés par le Gérant ou son/ses délégué(s) à sa/leur discrétion sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. Les actionnaires autorisent le Gérant à renoncer à, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription qu'ils détiennent en vertu de la loi, dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour toute(s) émission(s) d'Actions Autorisées issues du capital social autorisé mais non émis.

Les Actions de Commandité seront détenues par Isolde GP S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

Les termes «Actions de Commanditaire», «Actions de Préférence» et «Action de Commandité» feront ci-après référence à une «action» ou aux «actions».

La prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Actions de Commanditaire ne sera distribuable qu'aux Actions de Commanditaire.»

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de chaque action de la société afin de la porter de son montant actuel d'un euro (1,- EUR) par action à un centime d'euro (0,01 EUR) par action sans aucun versement aux actionnaires, de sorte que le capital social de la Société est divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions elles-mêmes divisées en cent (100) actions de commandité et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Par conséquent, l'Assemblée a décidé de

remplacer toute référence faite dans les Statuts à l'«Action de Commandité» par les «Actions de Commandité», le cas échéant.

L'Assemblée a décidé de créer, en plus des actions de commandité, (i) huit (8) classes différentes d'actions de commanditaire, à savoir les actions de commanditaire des classes A, B, C, D, E, F, G et H, et (ii) une classe d'actions de préférence, et de déterminer les droits et obligations de celles-ci et de modifier en conséquence les articles concernés des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

(i) Modification de l'article 5 des Statuts tel qu'énoncé ci-dessous;

(ii) L'Assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 5bis dans les Statuts, dont la teneur est la suivante:

" **Art. 5bis. Actions de Préférence.** Chaque Action de Préférence émise dans la Société donne à son porteur un droit préférentiel de distribution récupérable annuel égal au Taux Préférentiel (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée de Préférence de cette Action de Préférence pour l'exercice concerné (à compter de la date d'émission concernée) (les «Droits Préférentiels de Distribution»). Les Droits Préférentiels de Distribution non déclarés le dernier jour d'une Période d'Augmentation s'accumuleront (mais ne seront, afin d'éviter tout doute, pas exigibles avant d'avoir été dûment déclarés). Le Droit Préférentiel de Distribution court de jour en jour (sous réserve de ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 360 jours. En cas de rachat d'Actions de Préférence, chacune de ces actions sera rachetée pour un montant égal à tout Droit Préférentiel de Distribution accumulé (et impayé) y afférent et à son Prix Préférentiel de Souscription.»

(iii) L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6. Augmentation, Réduction de capital.**

6-1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Préférence, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans cette/ces classe(s). Les droits préférentiels de souscription ne s'appliqueront pas aux actions assorties de droits différents de participation dans les distributions ou dans les avoirs en cas de liquidation.

6-2. Chaque classe d'Actions de Commanditaire donne aux détenteurs de celles-ci droit, au prorata de leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible (jusqu'à concurrence d'un montant maximal égal au Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe se rapporte en vertu du présent article 6:

- la période des Actions de Classe A est celle qui commence le 12 août 2013 et se termine le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe A»);

- la période des Actions de Classe B est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe B»);

- la période des Actions de Classe C est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2025 (la «Période de Classe C»);

- la période des Actions de Classe D est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se termine le 31 décembre 2026 (la «Période de Classe D»);

- la période des Actions de Classe E est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2027 (la «Période de Classe E»);

- la période des Actions de Classe F est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2028 (la «Période de Classe F»);

- la période des Actions de Classe G est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2029 (la «Période de Classe G»);

- la période des Actions de Classe H est celle qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2030 (la «Période de Classe H»).

6-3. Si une classe d'Actions de Commanditaire a été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, la Période de Classe suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe d'actions et se terminera le dernier jour de cette Période de Classe, tel que prévu à l'article 6-2. À titre d'exemple, si les Actions de Classe G ont été rachetées et annulées le 1<sup>er</sup> mai 2029, la Période de Classe H commencera le 2 mai 2029 et se terminera le 31 décembre 2030.

6-4. Si une classe d'Actions de Commanditaire n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, la Période de Classe concernée sera prolongée jusqu'au rachat et annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire, et la Période de Classe suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions de Commanditaire et se terminera le dernier jour de l'année civile dans laquelle le rachat et l'annulation de la classe précédente d'Actions de Commanditaire ont eu lieu. Les rachats et annulations d'Actions de Commanditaire se présenteront dans l'ordre de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

6-5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions de Commanditaire, les porteurs de cette classe d'Actions de Commanditaire recevront, pour chacune des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans cette classe, le prix de rachat par Action de Commanditaire (le «Prix de Rachat par Action de Commanditaire»). Le Prix de Rachat par Action de Commanditaire sera calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre d'Actions de Commanditaire émises dans la/les classe(s) d'Actions de Commanditaire devant être rachetées et annulées.

Le Prix Total de Rachat sera un montant fixé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A,B,C,D,E,F,G et H sera le Montant Disponible de la/des classe(s) concernée(s) au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) concernée(s) en rapport avec la Période de Classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts, étant toutefois entendu que le Prix Total de Rachat ne sera jamais supérieur à ce Montant Disponible. Les actionnaires peuvent décider, sur proposition du Gérant, d'inclure ou d'exclure la prime d'émission librement distribuable en tout ou en partie dans le Montant Disponible.

La Société peut racheter ses Actions de Commanditaire et Actions de Préférence sous réserve des conditions prévues par la loi.»

(iv) L'Assemblée a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 7 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Chaque Action de Commanditaire, Action de Préférence ou Action de Commandité donne le droit à un vote aux assemblées des actionnaires tant annuelles qu'extraordinaires.»

(v) L'Assemblée a décidé de modifier l'article 21 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

#### " Art. 21. Distributions.

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Gérant faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

21.2 La distribution des fonds et la fixation du montant de cette distribution seront décidées par les actionnaires conformément aux dispositions suivantes:

- les porteurs d'Actions de Préférence auront le droit de recevoir leurs Droits Préférentiels de Distribution calculés conformément à l'article 5bis, ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-cinq pour cent (98,25%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe C auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe E auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe F auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite

- les porteurs d'Actions de Classe G auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée), ensuite



- les porteurs d'Actions de Classe H auront le droit de recevoir un dividende cumulatif concernant cet exercice d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) des bénéfices nets annuels de la Société (après déduction de toute perte reportée),

étant entendu que lorsqu'une classe d'Actions de Commanditaire aura été rachetée et annulée, le dividende cumulatif énoncé ci-dessus pour la classe suivante sera augmenté de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-cinq (98,25) points de pourcentage.

Les actionnaires affecteront le solde de tout dividende à une ou plusieurs classe(s) émise(s) d'Actions de Commanditaire et aux Actions de Commandité, à condition que soit respecté le principe d'égalité de traitement des actionnaires.

21.3 Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être réalisées et les actions, rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.»

(vi) Modification de l'article 22 des Statuts par la modification de son alinéa 3 qui se lira tel que suit:

«L'article 21 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des produits de la liquidation.»

(vii) L'Assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 25 dans les Statuts, dont la teneur est la suivante:

**" Art. 25. Définitions.**

**Montant Disponible**

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés et ceux de l'exercice en cours) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables, et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les classe(s) d'actions à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées et celles de l'exercice en cours), (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations légales ou statutaires et (iii) la participation bénéficiaire accumulée mais non encore payée et accumulée sur les Actions de Commanditaire, à l'exception de la participation bénéficiaire sur les classes d'Actions de Commanditaire devant être rachetées, et les Actions de Préférence conformément à l'article 21, à chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés en rapport avec la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + LR + LD)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés et ceux de l'exercice en cours)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les classe(s) d'actions à annuler

Pe = pertes (y compris les pertes reportées et celles de l'exercice en cours)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations légales ou statutaires;

LD = la participation bénéficiaire accumulée mais pas encore payée et accumulée sur les Actions de Commanditaire et les Actions de Préférence conformément à l'article 21,

chaque fois en référence à la Période concernée, le cas échéant, étant entendu que les actionnaires peuvent décider, sur proposition du gérant ou du conseil de gérance, le cas échéant, d'inclure ou d'exclure la prime d'émission librement distribuable en tout ou partie dans le Montant Disponible.

Afin d'éviter tout doute, le Montant Disponible sera plafonné à un montant égal aux liquidités ou avoirs librement transférables de la Société; tout surplus entre le Montant Disponible et le montant de ces liquidités ou avoirs librement transférables sera reporté (et sera pris en compte pour le calcul du Montant Disponible attribuable à la classe suivante d'actions qui peuvent être rachetées et annulées).

**Période d'Accumulation**

Signifie, concernant la Période d'Accumulation initiale, la période commençant à partir de la Date de Participation et se terminant le 31 décembre suivant (inclus) et, concernant les Périodes d'Accumulation ultérieures, la période correspondant à l'exercice comptable complet de la Société.

**Période de Classe**

Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G et la Période de Classe H.

Date de Participation	Signifie la date d'émission de l'Action de Préférence concernée.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée, étant entendu que cette date ne peut intervenir plus tard que le dernier jour du troisième mois après la clôture du premier exercice suivant la date de commencement de la période concernée.
Valeur Ajustée de Préférence	Signifie pour chaque Action de Préférence, son Prix Préférentiel de Souscription augmenté le dernier jour de chaque Période d'Augmentation d'une Action de Préférence du montant des droits de distribution récupérables de cette Action de Préférence concernant les exercices précédents qui se sont accumulés mais n'ont pas été déclarés et/ou payés.
Taux de Préférence	Signifie 10,08% par année.
Prix Préférentiel de Souscription	Signifie le prix de souscription des Actions de Préférence concernées au moment de la souscription.

»

L'Assemblée a décidé de reclasser la totalité des trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire existantes de la Société en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire de classe A.

L'Assemblée a décidé de créer un capital social autorisé de la Société cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-un centimes (587.224.281,81 EUR) supplémentaires, composé de cinquante-huit milliards sept cent vingt-deux millions quatre cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-une (58.722.428,181) actions de commanditaire supplémentaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Concernant ladite création du capital social autorisé de la Société, un rapport du conseil de gérance d'Isolde GP S.à r.l., du gérant unique et des associés commandités de la Société, établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (tel que modifiée), sur le prix, le cas échéant, auquel les Actions Autorisées de la Société peuvent être émises, si elles sont émises en échange d'une contrepartie en numéraire, dans la mesure où ces émissions sont réalisées sans réserver de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, a été reconnu et approuvé. L'Assemblée a décidé que ce rapport respectait ledit article 32-3 (5).

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de de cinq millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.787.918,97 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cinq millions huit cent dix-huit mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.818.918,97 EUR) par l'émission d'un total de cinq cent soixante-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (578.791.897) nouvelles actions de commanditaire divisées en (i) quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-cent quarante et une (497.079.441) actions de commanditaire de classe A, (ii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe B, (iii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe C, (iv) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe D, (v) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe E, (vi) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe F, (vii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe G et (viii) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe H (ensemble, les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-douze millions sept cent vingt-deux mille trois cent quarante-quatre euros et dix-neuf centimes (72.722.344,19 EUR).

L'Assemblée a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription d'Isolde GP S.à r.l. relatifs aux Nouvelles Actions et elle a pris note de la renonciation d'Isolde GP S.à r.l. à ses droits préférentiels de souscription dans le cadre de cette émission de Nouvelles Actions.

À la suite de quoi, les Nouvelles Actions ont été souscrites pour un prix total de souscription de soixante-dix-huit millions cinq cent dix mille deux cent soixante-trois euros et seize centimes (78.510.263,16 EUR) et ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs suivants (les «Souscripteurs») dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous en vertu de procurations et de bulletins de souscription qui, après avoir été signés par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Nom du Souscripteur	Souscription aux actions de classe A	Prix de Souscription (€)
(1)	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP . . . . .	190.973.704	26.027.602,31

BC European Capital IX-2 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-3 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-4 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-5 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-6 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-7 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-8 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-9 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-10 LP .....	31.034.227	4.199.799,54
BC European Capital IX-11 LP .....	11.613.435	1.571.622,86
BC European Capital IX Limited .....	8.494.253	1.149.509,55
Salto LP .....	6.690.006	905.345,15
Total .....	497.079.441	67.452.275,73

Nom du Souscripteur	Souscription aux actions de classe B (2)	Prix de Souscription (€) (3)
(1)		
BC European Capital IX-1 LP .....	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP .....	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited .....	198.239	26.827,31
Salto LP .....	156.132	21.128,99
Total .....	11.673.208	1.579.712,49

Nom du Souscripteur	Souscription aux actions de classe C (2)	Prix de Souscription (€) (3)
(1)		
BC European Capital IX-1 LP .....	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP .....	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP .....	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited .....	198.239	26.827,31
Salto LP .....	156.132	21.128,99
Total .....	11.673.208	1.579.712,49

Nom du Souscripteur	Souscription aux actions de classe D (2)	Prix de Souscription (€) (3)
(1)		
BC European Capital IX-1 LP .....	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP .....	724.278	98.015,14

BC European Capital IX-3 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited	198.239	26.827,31
Salto LP	156.132	21.128,99
<b>Total</b>	<b>11.673.208</b>	<b>1.579.712,49</b>
Nom du Souscripteur	Souscription	Prix de
(1)	aux actions	Souscription
	de classe E	(€)
	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited	198.239	26.827,31
Salto LP	156.132	21.128,99
<b>Total</b>	<b>11.673.208</b>	<b>1.579.712,49</b>
Nom du Souscripteur	Souscription	Prix de
(1)	aux actions	Souscription
	de classe F	(€)
	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited	198.239	26.827,31
Salto LP	156.132	21.128,99
<b>Total</b>	<b>11.673.208</b>	<b>1.579.712,49</b>
Nom du Souscripteur	Souscription	Prix de
(1)	aux actions	Souscription
	de classe G	(€)
	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP	724.278	98.015,14

BC European Capital IX-4 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited	198.239	26.827,31
Salto LP	156.132	21.128,99
<b>Total</b>	<b>11.673.208</b>	<b>1.579.712,49</b>
Nom du Souscripteur	Souscription	Prix de
(1)	aux actions	Souscription
	de classe H	(€)
	(2)	(3)
BC European Capital IX-1 LP	4.529.300	612.941,31
BC European Capital IX-2 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-3 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-4 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-5 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-6 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-7 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-8 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-9 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-10 LP	724.278	98.015,14
BC European Capital IX-11 LP	271.035	36.678,62
BC European Capital IX Limited	198.239	26.827,31
Salto LP	156.132	21.128,99
<b>Total</b>	<b>11.673.208</b>	<b>1.579.712,49</b>

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription des Nouvelles Actions par les Souscripteurs, a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'affecter la valeur nominale des Nouvelles Actions au compte de capital de la Société et le solde, à savoir soixante-douze millions sept cent vingt-deux mille trois cent quarante-quatre euros et dix-neuf centimes (72.722.344,19 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de cinq millions huit cent dix-huit mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (5.818.918,97 EUR) divisé en:

(i) cinq cent quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (581.891.797) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaires»), elles-mêmes divisées en (a): cinq cents millions cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante et une (500.179.341) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), (b) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), (c) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), (d) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), (e) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), (f) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), (g) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G») et (h) onze millions six cent soixante-treize mille deux cent huit (11.673.208) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»),

(ii) zéro (0) action de préférence (les «Actions de Préférence») et

(iii) cent (100) actions de commandité (les «Actions de Commandité»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-un centimes (587.224.281,81 EUR) supplémentaires, composé de cinquante-huit milliards sept cent vingt-deux millions quatre cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-une (58.722.428.181) Actions de Commanditaire supplémentaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (collectivement, les «Actions Autorisées»). L'autorisation d'émettre des Actions Autorisées de quelque classe que ce soit issues du capital

social autorisé mais non émis sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 août 2013.

L'émission des Actions Autorisées sera réservée pour la conversion de tout preferred equity certificate, si certains ont été émis par la Société.

Le Gérant, ou tout délégué dûment nommé par le Gérant, peut de temps à autre émettre des Actions Autorisées de quelque classe que ce soit dans les limites du capital social autorisé mais non émis en échange d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, pouvant être fixés par le Gérant ou son/ses délégué(s) à sa/leur discrétion sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. Les actionnaires autorisent le Gérant à renoncer à, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription qu'ils détiennent en vertu de la loi, dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour toute(s) émission(s) d'Actions Autorisées issues du capital social autorisé mais non émis.

Les Actions de Commandité seront détenues par Isolde GP S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

Les termes «Actions de Commanditaire», «Actions de Préférence» et «Action de Commandité» feront ci-après référence à une «action» ou aux «actions».

La prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Actions de Commanditaire ne sera distribuable qu'aux Actions de Commanditaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille deux cents euros (7.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: M. Esteves, E. Idir et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38070. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133473/1404.

(130162589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

#### **Bain Capital SHIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.673.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital WP Integral L.P., une limited partnership constituée suivant les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walkers House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY - KY1-9005, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar sous le numéro WK-43383 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital SHIP S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce



et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 158.673, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 4 mai 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 15 juin 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Ruth Springham et Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133913/54.

(130163256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.218.

In the year two thousand and thirteen.

On the nineteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"X5 Retail Group N.V.", a public company with limited liability (naamloze vennootschap) organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (The Netherlands), registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce of Amsterdam (The Netherlands) under number 33143036,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "X5 Capital S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of the undersigned notary, on March 18, 2013, published in the Mémorial C number 1177 of May 17, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of seven million one hundred sixty six thousand and one hundred Russian Roubles (RUB 7,166,100.-) in order to raise it from its present amount of six hundred thousand Russian Roubles (RUB 600,000.-) to seven million seven hundred sixty six thousand and one hundred Russian Roubles (RUB 7,766,100.-) by the issue of seventy one thousand six hundred and sixty one (71,661) new shares with a nominal value of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

All the seventy one thousand six hundred and sixty one (71,661) new shares are subscribed by the sole shareholder, "X5 Retail Group N.V.", prenamed, and are fully paid up by:

- a contribution in cash of five million three hundred and nineteen thousand Russian Roubles (RUB 5,319,000.-).

The contribution in cash of five million three hundred and nineteen thousand Russian Roubles (RUB 5,319,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company.

- a contribution in kind of eleven million four hundred sixty four thousand five hundred and forty five (11,464,545) shares representing ninety point zero nine nine nine four nine two three percent (90.099994923%) of the corporate capital of "X5 Nedvizhimost", a closed joint-stock company validly existing under Russian laws, with registered office at Varshavskaya street, 25, building 2, lit.A, 196191 Saint-Petersburg, Russian Federation, registered under number OGRN 1027807980991;

- a contribution in kind of thirty one thousand and eighty five (31,085) shares representing one hundred percent (100%) of the corporate capital of "Agro-Star", a closed joint-stock company validly existing under Russian laws, with registered office at Predportovaya street, 8, 196240 Saint-Petersburg, Russian Federation, registered under number OGRN 1027804852790;

- a contribution in kind of thirty eight thousand and one (38,001) shares representing one hundred percent (100%) of the corporate capital of "RemtransAVTO", a closed joint-stock company validly existing under Russian laws, with registered office at Malygina street, 9, building 2, 129346 Moscow, Russian Federation, registered under number OGRN 1027700301958;

- a contribution in kind of eighty two point two two zero two percent (82.2202%) participatory interest in the share capital of "Agroaspect", a limited liability company validly existing under Russian laws, with registered office at Altufievskoye shosse, 60, 127549 Moscow, Russian Federation, registered under number OGRN 1027700302530;

- a contribution in kind of one hundred percent (100%) participatory interest in the share capital of "Agro-Avto", a limited liability company validly existing under Russian laws, with registered office at Leningradsky prospect, 27, 125284 Moscow, Russian Federation, registered under number OGRN 1027700302013;

The above mentioned contributions in kind are valued at least for a total amount of seventy one billion six hundred fifty five million six hundred and eighty one thousand Russian Roubles (RUB 71,655,681,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "X5 Capital S.a r.l.", pre-named, wherein the above mentioned contributions in kind have been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Seven million one hundred sixty six thousand and one hundred Russian Roubles (RUB 7,166,100.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and seventy one billion six hundred fifty three million eight hundred thirty three thousand and nine hundred Russian Roubles (RUB 71,653,833,900.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at seven million seven hundred sixty six thousand and one hundred Russian Roubles (RUB 7,766,100.-) represented by seventy seven thousand six hundred and sixty one (77,661) shares of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each."

130541

*Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 6,800.-.

The total amount of the capital increase is valued at EUR 1,662,450,000.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

"X5 Retail Group N.V.", une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit néerlandais, avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33143036,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "X5 Capital S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1177 du 17 mai 2013

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions cent soixante-six mille cent Roubles Russes (RUB 7.166.100,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille Roubles Russes (RUB 600.000,-) à sept millions sept cent soixante-six mille cent Roubles Russes (RUB 7.766.100,-) par l'émission de soixante et onze mille six cent soixante et une (71.661) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Toutes les soixante et onze mille six cent soixante et une (71.661) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique "X5 Retail Group N.V.", pré-nommée, et sont libérées intégralement par:

- l'apport en espèces de cinq millions trois cent dix-neuf mille Roubles Russes (RUB 5.319.000,-).

L'apport en espèces d'un montant de cinq millions trois cent dix-neuf mille Roubles Russes (RUB 5.319.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la société.

- l'apport en nature de onze millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-cinq (11.464.545) actions représentant quatre-vingt-dix virgule zéro neuf neuf neuf quatre neuf deux trois pourcent (90,099994923%) du capital social de "X5 Nedvizhimost", une société par actions fermée existante sous les lois de Russie avec siège à Varshavskaya street, 25, building 2, lit.A, 196191 Saint-Petersburg, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro OGRN 1027807980991;

- l'apport en nature de trente et un mille quatre-vingt-cinq (31.085) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de "Agro-Star", une société par actions fermée existante sous les lois de Russie avec siège à Predportovaya street, 8, 196240 Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro OGRN 1027804852790;

- l'apport en nature de trente-huit mille une (38.001) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de "RemtransAVTO", une société par actions fermée existante sous les lois de Russie avec siège à Malygina street, 9, building 2, 129346 Moscou, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro OGRN 1027700301958;

- l'apport en nature de quatre-vingt-deux virgule deux deux zéro deux pourcent (82,2202%) de parts d'intérêts dans le capital social de "Agroaspect", une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Russie avec siège à Altu-fievskoye shosse, 60, 127549 Moscou, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro OGRN 1027700302530;

- l'apport en nature de cent pourcent (100%) de parts d'intérêts dans le capital social de "Agro-Avto", une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Russie avec siège à Leningradsky prospect, 27, 125284 Moscou, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro OGRN 1027700302013;

Les apports en nature ci-avant mentionnés sont évalués au moins à un montant total de soixante et onze milliards six cent cinquante-cinq millions six cent quatre-vingt-un mille Roubles Russes (RUB 71.655.681.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "X5 Capital S.à r.l.", par lequel les apports en nature ci-avant mentionnés ont été évalués.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sept millions cent soixante-six mille cent Roubles Russes (RUB 7.166.100,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et soixante et onze milliards six cent cinquante-trois millions huit cent trente-trois mille neuf cents Roubles Russes (RUB 71.653.833.900,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions sept cent soixante-six mille cent Roubles Russes (RUB 7.766.100,-) représenté par soixante-dix-sept mille six cent soixante et une (77.661) parts sociales de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 6.800,- EUR.

Le montant total de l'augmentation de capital a été évalué à 1.662.450.000,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2013. Relation GRE/2013/3850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137682/162.

(130167144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.750.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130535/9.

(130158799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

#### **Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

En vertu de plusieurs contrats de cession datés du 19 août 2013, six des trente-deux associés de la Société ont procédé à des cessions de parts sociales ordinaires C (les Parts) qu'ils détenaient dans la Société comme suit (i) Roy Brindle a cédé 21 Parts à Stacey Brindle, née le 7 octobre 1974 à Reading, Royaume-Uni, résidant au 43 Lime Tree Avenue,

Uppingham, Rutland LE159SS, Royaume-Uni, (ii) Yves Luc Regniers a cédé 21 Parts à Ann Germaine Omer Claeys, née le 20 février 1977 à Gent, Belgique, résidant au 62 Woodhouse Gardens, Ruddington (Nottinghamshire), NG11 6BF, Royaume-Uni, (iii) Mark Richard Priestley a cédé 21 Parts à Lisa-Jane Priestley, née le 7 novembre 1966 à Portsmouth, Royaume-Uni, résidant au 2 Old Farm Court, Grendon Underwood, Bucks HP18 0SU, Royaume-Uni, (iv) Machiko Kudo a cédé 21 Parts à James Alexander Fowler, né le 18 mars 1970 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 76 St Peter's Street, Londres, N1 8JS, Royaume-Uni, (v) Ian Peterkin a cédé 25 Parts à Julie Yvette Peterkin, née le 26 septembre 1963 à Brill, Royaume-Uni, résidant au 1 Victoria Close, Locks Heath, Southampton, SO31 9NT, Royaume-Uni et (vi) Timothy David Whitfield a cédé 100 Parts à Jayne Elizabeth Whitfield, née le 1<sup>er</sup> juin 1964 à Leeds, Royaume-Uni, résidant au 32 The Crescent, Solihull, West Midlands, B91 1JR, Royaume-Uni.

De sorte que les associés sus-nommés détiennent les parts sociales suivantes:

- Roy Brindle détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Stacey Brindle détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Yves Luc Regniers détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Ann Germaine Omer Claeys détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Mark Richard Priestley détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Lisa-Jane Priestley détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Machiko Kudo détient 21 parts sociales ordinaires C;
- James Alexander Fowler détient 21 parts sociales ordinaires C;
- Ian Peterkin détient 59 parts sociales ordinaires C;
- Julie Yvette Peterkin détient 25 parts sociales ordinaires C;
- Timothy David Whitfield détient 745 parts sociales ordinaires C; et
- Jayne Elizabeth Whitfield détient 100 parts sociales ordinaires C.

Aucun changement n'est intervenu dans la détention du nombre de parts sociales des vingt-six autres associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chesapeake Holdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013130552/36.

(130159070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**C V Ultra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130545/9.

(130159300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**C V Ultra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130546/9.

(130159301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Cashcloud AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.416.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130550/9.

(130159110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Centrum Development and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130551/10.

(130159562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 300.162,40.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 6 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130542/17.

(130159027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BV Acquisitions X Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 243.466,57.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.543.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 01 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130543/17.

(130159278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BV Acquisitions X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 238.420,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.587.

## EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 01 septembre 2013.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130544/17.

(130159277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Buyse & Partners Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.343.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Frank BUYSSE, Jan LEROY, Guy MERTENS et Paul HEISER, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour BUYSSE & PARTNERS INVESTMENT FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013130538/20.

(130158845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BV Acquisitions IX Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.481.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 6 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130539/17.

(130159280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BV Acquisitions IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.566.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 6 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013130540/17.

(130159279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Finefra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—  
*Extrait des décisions prises par les administrateurs restants avec effet au 11 septembre 2013*

1. M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Katia CAMBON a été nommée présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FINEFRA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130689/20.

(130159463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Eurothea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130666/10.

(130159215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**European Robot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.690.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130664/10.

(130159448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**ESP2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.636.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130655/10.

(130159268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Equiconsult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach.

R.C.S. Luxembourg B 167.721.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130654/10.

(130159122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Distrikey Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 155.508.

L'associée unique a pris en date du 25 juillet 2013, les résolutions suivantes:

- Elle approuve la démission de Monsieur Alain KOHNER de ses fonctions de gérant.
- Elle nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Jacques NAESSENS demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, Avenue Astrid, 53.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques NAESSENS

Gérant

Référence de publication: 2013130619/14.

(130159478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**CEB Unialco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 465.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.118.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130579/10.

(130159491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**CERE II F Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 44.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.641.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130580/10.

(130159249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**CEREP III Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.291.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130581/10.

(130159263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**CEB Pantanal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.766.

---

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130578/10.

(130159521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Caret OFNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.274.

---

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130569/14.

(130158928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Euro Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.774.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130656/9.

(130159092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**CMI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.514.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130588/9.

(130159150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**CDC Immo Mett S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.980.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130575/9.

(130159343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Castelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130571/9.

(130159462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Cosman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 30.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130598/9.

(130158807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Educus Vision Services Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dito S.à r.l.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130647/9.

(130159117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 123.891.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Orgne de Gestion*

Référence de publication: 2013130573/11.

(130159397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Euro-Physics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 146.068.

Le 6 juin 2013, la société MONTBRUN REVISION SARL, soussignée, R.C.S. Luxembourg B 67.501, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a informé la société anonyme EURO PHYSICS S.A., R.C.S. Luxembourg B146068 de sa démission avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

MONTBRUN REVISION SARL, représentée par Claude Schmitz, à Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013130659/11.

(130158951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**EQA-Fi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8-10, avenue Docteur Gaasch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.406.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130653/9.

(130159428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.797.

---

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130673/9.

(130159472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

---

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130570/14.

(130158929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fis Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 134.275.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013130677/12.

(130159425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 18.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.662.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013130679/10.

(130159146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 146.414.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130681/9.

(130158849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130674/9.

(130159471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Simatrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.441.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 5 août 2013 que Monsieur Mattia MALA-CALZA a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131009/14.

(130159275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Side-Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.244.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2013131006/10.

(130159323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Simatrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131008/10.

(130159274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Sidercoat Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 15, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 156.708.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130971/10.

(130158872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**SC Group International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130995/9.

(130159098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Telio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 7 juin 2013:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.*Pour TELIO S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013131042/15.

(130158744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Sobimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 171.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOBIMO S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013131012/11.

(130159329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**SIACI & PARTNERS Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.395.

Les comptes de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013131004/11.

(130158745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 192.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130997/10.

(130159369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Serin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 57.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERIN HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2013131000/10.

(130158838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.384.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 17 septembre 2013.

Monsieur Cyrille Collas

*Gérant*

Référence de publication: 2013131013/12.

(130159375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Sainclair Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 160.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130990/9.

(130159552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Settlebaum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

In the year two thousand and thirteenth, on the fourth day of September.

Before us, Maitre Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. Abacus Capital Partners B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Koningslaan 24, NL-1405 GM Bussum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi-, Eem- en Flevoland under number 32128341;
2. Bicknell Beheer B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 74, NL-1213 TX Hilversum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi-, Eem- en Flevoland under number 32140362;
3. PIPO Holding B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD's-Gravenhage, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Den Haag under number 54423589;

All three here represented by Mr Marcel Learbuch, residing professionally in Senningerberg, 6, route de Treves, by virtue of three (3) powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

4. FCL Holding S. a r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg law, having its registered office at 3, rue de Prettange, L - 7396 Hunsdorf, filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172211, here represented by its sole manager Mr Marcel Learbuch, prenamed.

The appearing parties sub1 and sub 2, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing parties sub 1, Abacus Capital Partners B.V. and sub 2, Bicknell Beheer B.V., prenamed are the two sole current shareholders (the "Shareholders") of SETTLEBAUM S. à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136450 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Alex Weber then residing in Bascharage on 1 February 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 707 of 21 March 2008;

- that the articles of incorporation of the Company have been amended several times and last pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1748 of 2 August 2011;

- that the Company' share capital is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) represented by one hundred and twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, fully paid up; and

- that the agenda is the following:

- transfer of the Company's registered office to 6, route de Treves, L - 2633 Senningerberg and to subsequently amend article 5 §1 of the Company's articles of incorporation.

- modification of the number and the nominal value of the shares so that the Company share capital shall be represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each; subsequent new allotment of the shares between the two current shareholders; amendment of Article 6 of the Company's by-laws..

- approval of the transfer of 620 shares in the Company to FCL Holding S. a r.l. and of 620 shares to PIPO Holding B.V.

- transfer by Abacus Capital Partners B.V. of 620 shares of the Company to FCL Holding S. a r.l., for a price of EUR 1 per share transferred, the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Abacus Capital Partners B.V.

- transfer by Abacus Capital Partners B.V. of 180 of the Company to PIPO Holding B.V., for a price of EUR 1 per share transferred, the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Abacus Capital Partners B.V.

- transfer by Bicknell Beheer B.V. of 440 shares of the Company to PIPO Holding B.V., for a price of EUR 1 per share transferred the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Bicknell Beheer B.V.

Then the Shareholders (the appearing parties sub 1 and sub 2) representing the entire share capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution:*

The General Meeting decides to transfer the Company's registered office from 2A, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg to 6, route de Treves, L - 2633 Senningerberg.

The General Meeting subsequently decides to amend article 5 §1 of the Company's by-laws which henceforth shall read as follows:

**Art. 5. §1.** The registered office of the Company is located in the municipality of Niederanven.

*Second resolution:*

The General Meeting decides to modify the number and the nominal value of the shares so that the Company share capital shall be represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The General Meeting decides to subsequently amend the Article 6 of the Company's by-laws which henceforth shall read as follows:

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The 12,400 shares are subsequently allotted to the two current shareholders as follows;

- |  |              |
|--|--------------|
| 1. Abacus Capital Partners B.V., ..... | 8,000 shares |
| 2. Bicknell Beheer B.V., .....         | 4,400 shares |

*Third resolution:*

The General Meeting decides in accordance with Article 189 of the laws of 10 august 1915 on commercial companies as amended to approve the transfer of 620 shares in the Company to FCL Holding S. a r.l. and the transfer of 620 shares to PIPO Holding B.V., pursuant the terms and conditions as mentioned hereunder.

THEN THE APPEARING PARTIES SUB 3 AND SUB 4 INTERVENE TOGETHER WITH THE TWO SHAREHOLDERS AND REQUEST THE UNDERSIGNED NOTARY TO DOCUMENT THE FOLLOWING TRANSFER OF SHARES:

(i) Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby declares to sell, assign and transfer unto PIPO Holding B.V. prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 620 shares (six hundred and twenty) of the Company for a transfer price of EUR 620 (six hundred and twenty euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Abacus Capital Partners B.V., prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, PIPO Holding B.V. prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto. PIPO Holding B.V. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the said shares including the benefit of all future dividends.

Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to PIPO Holding B.V., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

PIPO Holding B.V. prenamed and represented as stated hereabove declares to expressly recognise that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

(ii) Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby declares to sell, assign and transfer unto FCL Holding S. a r.l., prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 180 shares (one hundred and eighty) of the Company for a transfer price of EUR 180 (one hundred and eighty euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Abacus Capital Partners B.V., prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, FCL Holding S. a r.l., prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto FCL Holding S. a r.l. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Shares including the benefit of all future dividends.

Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to FCL Holding S. a r.l., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

FCL Holding S. a r.l., prenamed and represented as stated hereabove declares to expressly recognise that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

(iii) Bicknell Beheer B.V. prenamed and represented as stated hereabove hereby, declares to sell, assign and transfer unto PIPO Holding B.V. prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 440 shares (four hundred and forty) of the Company for a transfer price of EUR 440 (four hundred and forty euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Bicknell Beheer B.V. prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, PIPO Holding B.V. prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto. PIPO Holding B.V. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Shares including the benefit of all future dividends.

Bicknell Beheer B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to PIPO Holding B.V., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

The Company's shares are henceforth allotted as follows:

Abacus Capital Partners B.V. ....	7,200 shares
Bicknell Beheer B.V. ....	3,960 shares
PIPO Holding B.V. ....	620 shares
FCL Holding S. a r.l. ....	620 shares

### Intervention

Then Mr Marcel Learbuch, prenamed, acting as manager of the Company, declares ratifying the said Company's share transfers for and on behalf of the Company pursuant to Article 1690 of the Civil Code.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Abacus Capital Partners B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 24 Koningslaan, NL-1405 GM Bussum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32128341;

2. Bicknell Beheer B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 74 Utrechtseweg, NL-1213 TX Hilversum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32140362;

3. PIPO Holding B.V., a une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD's-Gravenhage, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de La Haye sous le numéro 54423589.

Toutes trois ici représentées par Monsieur Marcel Learbuch, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6, route de Trèves, en vertu de 4 (quatre) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. FCL Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 3, rue de Prettagange, L - 7396 Hunsdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro B 172211, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marcel Learbuch, précité.

Lesquelles parties comparantes sub 1 et sub 2, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que les parties comparantes sub 1, Abacus Capital Partners B.V. et sub 2, Bicknell Beheer B.V., précitées sont les deux seuls associés actuels (les «Associés») de SETTLEBAUM S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136450 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber alors de résidence à Bascharage et en date du 1 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 707 du 21 mars 2008;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1748 du 2 août 2011.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées; et

- que l'ordre du jour est le suivant:

- transfert du siège social de la Société au 6, route de Trèves, L -2633 Senningerberg et modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.

- modification du nombre et de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société étant dès lors représenté par 12.400 parts sociales de EUR 1 chacune; nouvelle répartition des parts sociales, modification de l'Article 6 des statuts de la Société.

- agrément de la cession de 620 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l. et de 620 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V.

- cession par Abacus Capital Partners B.V. de 620 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V.

- cession par Abacus Capital Partners B.V. de 180 parts sociales de la Société to PIPO Holding B.V., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V.



- cession par Bicknell Beheer B.V. de 440 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V.

Ensuite, les Associés (les parties comparantes sub 1 and sub 2), représentant l'intégralité du capital et se sont constitués en assemblée générale et ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 2A, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg au 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 § 1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

**Art. 5. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société étant dès lors représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Les 12.400 parts sociales sont en conséquence réparties comme suite:

- |  |                      |
|--|----------------------|
| 1. Abacus Capital Partners B.V., ..... | 8.000 parts sociales |
| 2. Bicknell Beheer B.V., .....         | 4.400 parts sociales |

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée d'agréer la cession de 620 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l. précitée et de 620 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V. précitée suivant les termes et conditions tels que mentionnés ci-dessous.

**SONT ALORS INTERVENUES LES PARTIES COMPARANTES SUB 3 ET SUB 4 ENSEMBLE AVEC LES DEUX associés DE LA SOCIÉTÉ ET ONT REQUIS LE NOTAIRE SOUSSIGNÉ D'ACTER LES TRANSFERTS DE PARTS COMME SUIV:**

(i) Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à PIPO Holding B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 620 parts sociales (six cent vingt) de la Société au prix de EUR 620 (six cent vingt euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V., précitée.

Dès la signature des présentes, PIPO Holding B.V. précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. PIPO Holding B.V. précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

PIPO Holding B.V. précitée et représentée comme dit ci-avant déclare qu'elle a pris connaissance des statuts de la Société, de tous les comptes, de la comptabilité et autres document de la Société et qu'elle a évalué de façon appropriée la situation financière de la Société.

(ii) Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à FCL Holding S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 180 parts sociales (cent quatre-vingts) de la Société au prix de EUR 180 (cent quatre-vingts euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V., précitée.

Dès la signature des présentes, FCL Holding S. à r.l., précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. FCL Holding S. à r.l. précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

FCL Holding S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare qu'elle a pris connaissance des statuts de la Société, de tous les comptes, de la comptabilité et autres document de la Société et qu'elle a évalué de façon appropriée la situation financière de la Société.

(iii) Bicknell Beheer B.V. précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à PIPO Holding B.V. précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 440 parts sociales (quatre cent quarante) de la Société pour un prix de EUR 440 (quatre cent quarante euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V., précitée.

Dès la signature des présentes, PIPO Holding B.V., précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. PIPO Holding B.V., précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Bicknell Beheer B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

Les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Abacus Capital Partners B.V. ....	7.200 parts
Bicknell Beheer B.V. ....	3.960 parts
PIPO Holding B.V. ....	620 parts
FCL Holding S. à r.l. ....	620 parts

#### *Intervention*

Ensuite Monsieur Marcel Learbuch, précité, agissant en qualité de gérant de la Société, déclare ratifier au nom de la Société lesdites cessions de parts conformément à l'Article 1690 du code civil.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marcel Learbuch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 septembre 2013. LAC / 2013 / 41204. Reçu 75.-€

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132292/273.

(130160884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

#### **Klover SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.760.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 Septembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions des administrateurs suivants:

\* Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

\* Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

\* Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

- De nommer comme administrateur unique, avec effet immédiat:

\* Monsieur Nicola MESSINETTI, né le 13 novembre 1939 à Naples (Italie) et résidant à Naples (Italie), Viale Comola Ricci n°21,1-80122 à Naples, Italie, son mandat ayant comme échéance celui de ses prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2013.

Pour KLOVER SPF, S.A.

Société Européenne de Banque S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013132717/25.

(130161165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Adriansky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.700.

---

*Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 3 septembre 2013*

M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ADRIANSKY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131192/17.

(130159694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**O&D Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op Der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 95.980.

---

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «O&D Productions S.à r.l.», ayant son siège social à L-1150 Luxembourg 100A, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95980, constituée le 19 septembre 2003 par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1100 du 22 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 septembre 2004, par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 12 janvier 2005 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé PONCIN, manager, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Valeria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg 100A, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9999 Wemperhardt 4A, Op Der Haart (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

II- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et/ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du

bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1150 Luxembourg 100A, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9999 Wemperhardt 4A, Op Der Haart (Grand-Duché of Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: PONCIN, BONIFAZZI, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/09/2013. Relation: EAC/2013/11867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130226/57.

(130158448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.369.

—  
EXTRAIT

M. Marc Christopher McGuire, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 septembre 2013.

Il est également à noter que (i) l'adresse de Mme Isabelle Marthe Odette Vagne est désormais la suivante: Immeuble le Raspail, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France, et (ii) l'identité exacte de M. Sherbin est la suivante: M. David Matthew Sherbin.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Matthew Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jason Michael Hollar, gérant de catégorie B;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la Société*

Hélène Grandmaire

*Mandataire*

Référence de publication: 2013130407/25.

(130158397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---